

LE GÉNOCIDAIRE



N° 03
Mars 2019

Catalogue des crimes

QU'EST-CE QU'UN GÉNOCIDE ?

Selon l'ONU, un génocide est un acte **"commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux"**, selon les termes de la [convention des Nations unies](#) du 9 décembre 1948.

Cet acte peut être un meurtre, mais aussi une atteinte grave à l'intégrité mentale ou une mesure anti-natalité, l'essentiel étant que l'acte soit dirigé intentionnellement contre un groupe donné.

Dès 1946, l'Assemblée générale des Nations unies avait donné une première définition du terme : **"Le génocide est le refus du droit à l'existence de groupes humains entiers, de même que l'homicide est le refus du droit à l'existence à un individu."**

CRIME CONTRE L'HUMANITE

Pour le Professeur Henri Donnedieu de Vabres, alors Juge au Tribunal Militaire International de Nuremberg : **"Constitue un crime contre l'humanité, tout homicide ou acte de nature à entraîner la mort, commis en temps de guerre comme de paix, à l'encontre d'individus ou de groupes d'individus, en raison de leur race, de leur nationalité, de leur région ou de leurs opinions"**.

Selon notre entendement au regard de ce qui précède, Sassou Nguesso et tous ceux qui, de près ou de loin, l'ont aidé à revenir au pouvoir par la violence, à commettre les crimes de sang qui ne sont rien d'autre qu'un génocide pour avoir refusé le droit à l'existence du groupe Lari jusqu'à sa destruction entière dans la région du Pool, sont des génocidaires.

**Ensemble,
luttons contre
l'inacceptable !**

CE N'EST FORCEMENT PAS TOUJOURS PAR LES ARMES QU'ON EXTERMINE UNE TRIBU, UNE ETHNIE, UN PEUPLE

Dans tous pays, lorsqu'un régime veut détruire, exterminer tout ou partie d'une population, d'un peuple, ce n'est forcément pas par les armes de guerre que cela se fait. En tout cas, toujours pas par les voies de la guerre, parfois. Mais souvent ce sont les deux ensemble.

La guerre, en règle générale, se fait par les armes, avec des armes de toutes sortes, à chaque fois qu'elle est déclenchée. Dans toutes ces guerres, plusieurs subterfuges sont utilisés. Ils vont de la faim, de la privation d'eau (sources empoisonnées) à l'abattage des arbres fruitiers, etc, comme l'a fait Sassou Nguesso au Congo-Brazzaville. Mais ils vont aussi de l'intox à la désinformation, de la manipulation psychologique au conditionnement psychique. Voire ! Cela est très bien connu des spécialistes et autres experts avisés.

Au-delà de ces guerres, surtout celles qui visent à détruire, exterminer tout ou partie d'une population ou d'un peuple, il y a d'autres éléments qui passent très souvent inaperçus et dont on ne parle jamais, pas du tout.

Dans le cas du Congo-Brazzaville - ce n'est un secret pour personne aujourd'hui -, la guerre qui ravage la région du Pool, où les populations sont exterminées sans que personne ne bouge, ne dit mot au niveau de la communauté internationale (ONU - UE - UA), renferme un autre aspect plus pernicieux, plus destructeur et ravageur. Cet aspect, c'est celui qui, indolore et incolore, prive les populations vouées à l'extermination d'accéder au SAVOIR, à la culture, à l'éducation. Des armes qui ne coûtent rien et pour lesquelles on ne dépense absolument rien. Aucun centime.

Le Congo-Brazzaville est plongé dans la guerre, des guerres successives et interminables depuis 1993. Depuis cette année-là, les enfants des zones sud de Brazzaville, et à partir de 1998, ceux de toute la région du Pool n'ont plus jamais eu droit à la culture, à l'éducation. En un mot au SAVOIR, à la CONNAISSANCE. Les opérations **"Colombes 1 et 2, Mouebarra, Hadès,** et surtout **l'OPERATION HERODE** (de sinistre souvenir) qui se perpétuent et perdurent encore aujourd'hui, n'ont pas

seulement pour objectif celui de détruire physiquement les humains, mais aussi et surtout celui de priver les enfants survivants, rescapés de la mort programmée d'accéder au SAVOIR, à la CONNAISSANCE.

Les écoles maternelles et primaires, les collèges et lycées n'ont plus ouvert leurs portes depuis 1997 dans cette région. Plus la guerre persiste et se prolonge, plus elle accentue cette privation. Tel est l'autre but que s'est fixé le régime de Brazzaville. C'est là une autre forme de guerre, une autre forme de destruction de tout un peuple. Que peut-on faire avec le résidu d'un peuple réduit à néant et de surcroît analphabète ? Il est vrai que Sassou Nguesso n'exterminera pas tous les descendants du peuple Kongo de la région du Pool jusqu'au dernier. Mais combien seront-ils, ou combien de rescapés, de survivants compterons-nous demain ? Combien d'enfants survivront encore et, parmi eux, combien sauront lire et écrire ? Combien de générations faudra-t-il encore pour que cette région martyre retrouve le niveau adéquat sur le plan de la culture, de l'éducation, surtout du SAVOIR, de la CONNAISSANCE, tout court ?

Tout cela, uniquement, parce qu'à une certaine période, nos compatriotes du Nord, tenants du pouvoir actuel, disaient que le Sud-Congo en général, et la région du Pool en particulier, avaient trop de cadres, trop d'intellectuels, trop d'élites. Alors, un jour ils ont décidé de les exterminer et tout faire pour les priver d'accéder au SAVOIR, à la CONNAISSANCE. D'où l'opération dite "HERODE".

Ce crime-là passe inaperçu et personne ne s'en rend compte. Pas de soins médicaux, pas d'hommes, de femmes et d'enfants valides. Pas d'écoles, pas d'élites, pas de cadres, pas d'intellectuels.

A défaut de les exterminer tous, Sassou Nguesso a juré de réduire en esclavage tout le reste des rescapés et survivants des populations de la région du Pool. C'est ici que nous en appelons à la conscience de toutes les organisations humanitaires, de défense des Droits de l'Homme et de Protection de l'Enfance, et les invitons à se saisir de

(Suite page 2)

LES DISPARUS DU BEACH, FAUT-IL LES OUBLIER ?

(Suite de la page 1)

ce dossier aussi douloureux que celui de la guerre proprement dite, en cours dans la République du Congo (Région du Pool) et qui ne finit pas, puisque : **"La France n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts"**, avait proclamé le Général de Gaulle. D'ailleurs, n'était-il pas l'initiateur de la société ELF-ERAP devenue ELF-Aquitaine, puis très récemment **"TOTAL"** (de sinistre mémoire) ?

Pour cela, il faut se livrer à des crimes contre l'humanité par l'intermédiaire des **"Affranchis locaux"** comme Sassou-Nguesso, du fait

de notre réduction en esclavage. Et comme ce pays (la France) jouit de tous les vetos, alors on peut tout étouffer (Cf. : **"Le génocide du Rwanda"** longtemps écrasé, et aujourd'hui **"le crime contre l'humanité au Congo-Brazzaville"** via Sassou-Nguesso, l'aveu de Luanda, le 30 juin 1998, faisant foi.

Paris, le 30 juin 2004

Jean-Claude Mayima-Mbemba
Président de Union-Congo
Avec la collaboration de l'Association des Familles des Victimes du Génocide Congolais

RAPPEL HISTORIQUE

Lettre ouverte au Président Jacques Chirac

COMITE DES PARENTS DES PERSONNES ARRETEES AU BEACH ET PORTEES DISPARUES
S/C OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME (OCDH)
32, avenue des Trois Martyrs
Immeuble Ntiétié
1er étage - Mougali
B.P. 4021
Brazzaville
République du Congo

Brazzaville le 08 juillet 2004

A Son Excellence, Monsieur Jacques Chirac
Président de la République Française
Palais de l'Élysée
Paris

OBJET : Affaire des disparus du Beach de Brazzaville

Excellence Monsieur le Président,

En recevant cette lettre venant de Brazzaville à la veille de la célébration, le 14 juillet, de la fête nationale française, vous vous attendez certainement à des compliments d'anciens combattants qui viennent d'être réhabilités dans leurs droits après des décennies d'une injustice répugnante de la part de la France qui s'était, délibérément, obstinée à ne pas reconnaître le principe d'égalité des droits de tous les anciens combattants (français ou indigènes). Ce principe de l'égalité de tous les êtres humains est énoncé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée, faut-il vous le rappeler, le 10 décembre 1948 au Palais Chaillot à Paris.

Par cette correspondance le Comité des parents des personnes arrêtées au Beach de Brazzaville et portées disparues s'adresse non seulement au Président français, mais également à Monsieur Jacques CHIRAC, ami personnel du président congolais Denis SASSOU NGUESSO, pour deux raisons fondamentales :

Premièrement, une procédure sur l'affaire des disparus du Beach a été ouverte au tribunal de grande instance de Meaux en région parisienne suite à une plainte déposée le 5 décembre 2001 par l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH). La Ligue française des droits de l'homme (LDH), la Fédération

internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et quelques rescapés de ce drame. L'instruction de cette affaire avance sereinement malgré le refus du gouvernement congolais de laisser comparaître les responsables congolais cités dans cette affaire, convaincu des appuis français au plus haut niveau ;

Deuxièmement, en votre qualité de chef de l'Etat français, vous êtes le garant du principe de la séparation des pouvoirs et du respect de la loi. La loi française que votre gouvernement a défendue, avec brio, à la Cour internationale de justice (CIJ) de Laya lors de l'audience publique du 28 avril 2003 sur les poursuites de certaines autorités congolaises ; en arguant que les juridictions françaises étaient effectivement compétentes en vertu des dispositions pertinentes de la Convention de 1984 contre la torture, ratifiée par la France en 1987. Cette convention a été intégrée dans le code pénal français en 1994 et oblige la France de poursuivre ou extraditer toute personne présumée coupable de torture qui se trouve sur le territoire de la République Française. Et dans sa décision rendue publique, le 17 juin 2003, la CIJ a rejeté la demande congolaise de voir suspendue l'instruction en cours en France. Et l'instruction en France de ce dossier continue en dehors de la suspension du cas Jean François NDENGUET, directeur de la Police nationale congolaise.

Le Comité des parents dénonce les manipulations politiciennes du gouvernement français et attire votre attention personnelle sur les conséquences de votre éventuelle implication et de celle de l'exécutif français dans la suspension de la procédure de Meaux.

En effet, victimes impuissantes de la barbarie de 1999, nous parents des personnes disparues ayant fondé tous nos espoirs en la procédure française de Meaux, ne comprenons absolument pas l'attitude du gouvernement français et votre attitude personnelle sur cette affaire.

Sinon, comment comprendre que le président de la Cour d'appel de Paris soit réveillé à 2 heures du matin pour siéger ? Qui a le pouvoir en France de réveiller un président d'une cour d'appel ? L'histoire retiendra, si la France toute entière ne se relève pas de cette ignominie judiciaire, que les magistrats de siège ont pour la première fois en France, débuté une audience à deux heures du matin au nom de la

raison d'Etat.

Excellence Monsieur le Président,

Non, nous refusons de croire que la France est en train de foncer sur cette affaire la tête baissée et les yeux fermés au nom de l'amitié entre chefs d'Etat et au détriment de la JUSTICE [pas celle du petit juge gauchiste de Meaux], de la paix, de la réconciliation nationale, de la démocratie et de l'Etat de droit au Congo.

Dans le lot des drames que la guerre congolaise a laissé figure aujourd'hui le contentieux relatif aux disparus du Beach de Brazzaville. Un épisode qui dans le tracé de cet affrontement cruel des enfants d'un même pays et pour des intérêts qui ne sont pas les leurs, a blessé, blesse, et blessera encore, à l'image de l'holocauste, les cœurs, non seulement des Congolais, mais aussi des hommes épris d'amour, de justice, de liberté et de paix de par le monde.

Espièglerie politique, expression profonde d'une culture de sang longtemps entretenue et distillée dans la société congolaise par des politiques véreux, incapables de régénérescence à l'ère actuelle de la démocratie, fossiles souvent décriés des sales valeurs traditionnelles, l'événement du Beach de Brazzaville nous laisse très interrogateur sur la qualité des dirigeants de notre pays, le Congo, autant que partout ailleurs dans les pays en voie de développement, qui fort curieusement ont toujours été soutenus par les démocraties occidentales.

Oui Monsieur le Président, nous avons dit nous, nous parents des disparus du Beach, nous qui sommes nés français, avons appris sur le banc de l'école que nos ancêtres étaient des Gaulois et, servis pour certains la France sous le drapeau ; nous qui avons dans la presque majorité pour origine la région du Pool, entité administrative congolaise ayant envoyé dans le passé, comme d'autres régions du Congo, beaucoup de ses fils participer à la libération de la mère patrie qu'était la France ; nous qui avons, en côtoyant le peuple français sous plusieurs formes, compris que la France est le berceau des droits de l'Homme, n'arrivons pas à nous expliquer ni les raisons réelles de l'assassinat de nos enfants, frères et sœurs, ni le comportement des autorités françaises sur cette tragique et crapuleuse affaire ; ni le silence coupable du gouvernement français ; ni encore les manipu-

(Suite page 3)

N'ayons pas peur ! Dites-nous ce qui ne va pas, nous aiderons à les dénoncer à travers ce support

lations politiques des autorités françaises qui par ailleurs se préoccupent beaucoup plus de la disparition, que nous condamnons du reste fermement, d'un seul sujet français en Côte d'Ivoire et mettent tout en œuvre pour que lumière soit faite et justice soit rendue.

C'est suite à la signature, le 10 avril 1999, d'un accord tripartite entre les gouvernements de la République du Congo, de la République démocratique du Congo et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et surtout à l'appel lancé par le président Denis SASSOU NGUESSO aux nombreux réfugiés congolais installés à Luozi et Mbanza Ngungu dans le Bas-Congo (ex-Bas Zaïre) en République Démocratique du Congo de rentrer à Brazzaville par les couloirs humanitaires ouverts pour fa circonstance, que de milliers de compatriotes en exil vont se décider à rentrer chez eux.

Rassurés par la bonne volonté du président de la République et la protection des institutions internationales, les réfugiés se sont mis à rejoindre Brazzaville via Kinshasa. Arrivés au Beach de Brazzaville, nos enfants ont été enlevés, devant nous, leurs parents, embarqués dans des véhicules par des militaires et conduits notamment au siège de la garde personnelle du président SASSOU NGUESSO. Ces enlèvements commencés vers le mois de février 1999, se sont poursuivis jusqu'au mois d'octobre 1999, et demeurent à ce jour scrupuleusement entourés d'un mystérieux, lourd et profond silence.

Au début de ces enlèvements, nous sommes alors organisés en association présidée par le colonel Marcel TOUANGA et avons aussitôt engagé des actions en vue de faire libérer nos enfants en prenant contact immédiatement avec tous ceux, dans la hiérarchie du pouvoir civil et militaire, pouvaient prendre la décision qu'il fallait.

Ainsi, nous avons, au fil du temps, rencontré :

- M. Gérard BITSINDOU, alors deuxième personnalité du gouvernement et directeur du cabinet du chef de l'Etat ;
- M. LEKOUNZOU ITIHI OSSETOUMBA, ministre de la Défense nationale ; Le général Pierre OBA, ministre de l'Intérieur et quelques-uns de ses collaborateurs immédiats ;
- M. Alfred OPIMBA, ministre de la Santé et de l'action humanitaire, superviseur des opérations de rapatriement et président des cérémonies d'accueil au Beach ;
- Le général Jacques Yvon NDOLOU, alors chef d'Etat major général des Forces armées congolaises (FAC), actuel ministre de la Défense nationale ;
- Le général Norbert DABIRA, Inspecteur général des armées ; il rassurait les parents lors des arrivées au Beach que les enfants étaient pris juste pour un contrôle ;
- Le général Blaise ADOUA, commandant de la garde présidentielle dite républicaine

qui nous avait avoué franchement, au cours d'une réception : " si vous enfants ont été pris par mes éléments et s'ils n'ont pas été libérés deux ou trois jours après, ils n'existaient plus " ;

- Le colonel Marcel NTSOUROU, alors directeur central des renseignements militaires (DCRM) ;
- Le colonel Valentin BONGO, à l'époque directeur de la Sécurité militaire ;
- Le colonel DATSE, directeur général de la Surveillance du territoire ;
- Le colonel Jean François NDENGUET, directeur général de la Police nationale ;
- Le colonel Jean Dominique OKEMBA, neveu du président Denis SASSOU NGUESSO, Conseiller spécial à la sécurité du chef de l'Etat, actuellement secrétaire général du Conseil national de sécurité ;
- Le général Hilaire MOUKO, neveu du président SASSOU NGUESSO et directeur de la Sécurité présidentielle ;
- M. Placide LENGA, Premier président de la Cour suprême ;
- M. Gabriel ENTCHA EBIA, alors procureur général près la Cour suprême, actuellement, ministre de la Fonction publique, unique personne qui avait daigné répondre par voie de presse à la lettre que nous lui avions adressée en déclarant : " toute requête des parents ferait l'objet d'un examen ".
- M. Claude Ernest NDALLA, délégué politique auprès du président de la République qui saisira le chef de l'Etat par note d'information n° 61/PR/DP/CAB du 05 novembre 1999 ;
- Le colonel Edgar MOUNGANI, alors directeur régional de la police, commissaire central de Brazzaville ;
- M. Maurice KIHOUZOU, maire de l'arrondissement n° 1 de Brazzaville Makélékélé ;
- M. Henri NDJOMBO, ministre des Eaux et forêts qui avait accepté de faire état de cette affaire au président de la République, etc.

Signalons que les mères des personnes arrêtées avaient tenté de rencontrer, en vain, l'épouse du chef de l'Etat en faisant un sit in à quelques mètres du portail de la résidence présidentielle à Mpila.

Notons que toutes les personnes citées ci-dessus ont été destinataires de plusieurs correspondances restées sans suite à ce jour.

Dans cette recherche effrénée et douloureuse de nos enfants éparpillés dans de multiples cachettes à Brazzaville, nous avons également rencontré M. William PATON, Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Congo et pris contact avec le Bureau du HCR qui, à son tour et par lettre confidentielle n° KIN/DRA/0894/99 du 21 mai 1999, interrogera le gouvernement qui ne répondra pas.

Enfin, nous nous rendrons à la présidence

de la République demander une audience auprès du chef de l'Etat. Nous avons été éconduits par le protocole national qui acceptera, tout de même, de prendre notre lettre adressée au chef de l'Etat. Comme les autres, cette lettre est restée sans suite.

Certainement agacées, les autorités politiques nationales vont nous faire recevoir, à partir du 22 novembre 1999, par le garde des Sceaux, ministre de la Justice sur la base d'un calendrier de contacts avec les familles des victimes établi par Mme Rébecca QUIONI OBA OMOALI, alors directrice de la Promotion et de la protection des droits humains et des peuples audit ministère toujours tenu par Me Jean Martin MBEMBA qui défendit, en France, le nazi Klaus BARBI. Ces réceptions ont permis au ministère de la Justice, d'écouter, du 24 novembre au 13 décembre 1999, 106 familles. Les conclusions de cette enquête administrative n'ont jamais été publiées./p>

En octobre 2000, le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville, avait pris une réquisition aux fins d'ouvrir ainsi une information judiciaire sur cette affaire. Jusqu'en mai 2002, aucun acte judiciaire n'a été posé.

Désespérés, nous avons, le 26 juin 2001, à l'occasion de la célébration de la journée internationale contre la torture, sollicité la création d'une commission parlementaire d'enquête dans l'espoir que l'action pouvait conduire très certainement à la libération des personnes arrêtées et portées disparues. Par la même occasion, nous avons lancé un appel patriotique au chef de l'Etat en sa qualité de père de la nation afin d'ordonner la libération immédiate de nos enfants encore vivants ainsi que la remise aux parents des corps de ceux qui auraient été assassinés.

Excellence Monsieur le Président,

Nous parents des personnes arrêtées au Beach et portées disparues, sommes dégoûtés d'entendre parfois de la bouche du Président SASSOU NGUESSO, la multiplication des dénis sur le massacre de nos enfants que le pouvoir de Brazzaville à prémédité, organisé et planifié. Sinon, comment comprendre, le tri méthodique des jeunes gens à leur arrivée au Beach de Brazzaville, le transfert dans des cachots privées, l'exécution qui s'en est suivi et plus grave, la destruction des corps et la disparition des traces ? Les propos débités par les autorités de Brazzaville sont dénués de toute compassion notamment de la part de celui qui se veut le Père de la nation congolaise, pour la douleur, la souffrance permanente des parents, et du respect de la mémoire des victimes de cette barbarie inédite dans l'histoire des crimes politiques au Congo.

Excellence Monsieur le Président,

Que peut-on, dans ces conditions, attendre d'une justice congolaise qui aussitôt saisie, mettra deux (2) ans pour ne réagir que par la seule volonté du gouvernement congolais de faire obstacle à la procédure de Meaux, laquelle avait été engagée par quelques parents et miraculés du massacre du Beach et les organisations de défense des droits de l'homme pour combler non seulement le béant déficit judiciaire mais aussi et surtout le manque de volonté politique de Brazzaville de faire toute la lumière sur cette affaire ?

(Suite page 4)

Si nous nous serrons les coudes, nous serons plus forts face à l'adversité et à l'inacceptable !

La saisine de la CIJ par le Congo, au seul objet d'établir l'incompétence des juridictions françaises, en demandant l'indication de mesures conservatoires consistant en la suspension de la procédure de Meaux en est l'une des preuves flagrantes.

Que peut-on attendre de la justice congolaise, dès lors que le verdict du procès qui devrait être organisé est d'ores et déjà annoncé par le Magistrat suprême qui n'est autre que le président de la république. Pour le chef de l'Etat congolais, le procès qui va être organisé sera une occasion tout indiqué pour démontrer que l'affaire " des prétendues disparitions du Beach relève de la pure et simple manipulation " aux fins de déstabiliser le pouvoir. Bien avant ces propos irresponsables, le chef de l'Etat congolais, pourtant lors de certaines interviews à la presse, en 2001, avait reconnu qu'il y a eu des dérapages et des exactions lors de l'arrivée des réfugiés congolais.

Dans sa volonté devenue traditionnelle de distraire l'opinion nationale et internationale, le gouvernement congolais s'ingénue depuis 1999 à créer des artifices pour divertir et désinformer l'opinion publique par :

- l'organisation des missions de mercenaires ex-zaïrois pour monter des simulations d'une certaine présence de nos enfants disparus au site de Kimaza qui hébergent encore certains de nos compatriotes encore réfugiés au Bas-Congo (ex-Bas Zaïre).
- En effet, une association de droit congolais RDC dite nationale pour les droits, la défense des migrants et des femmes (ANADEMF) a organisé, les 28, 29, 30 novembre et 1er décembre 2003 dans le site précité, une mission pour faire cette simulation qui a consisté de faire passer pour des vivants des personnes réellement disparues. Malheureusement pour les initiateurs de cette entreprise funeste, les services spéciaux de Kinshasa ont pu arrêter M. Emile BOSUKU, sujet congolais RDC, un des membres de cette mission. Il a été inculpé de l'infraction d'espionnage au profit d'une puissance étrangère [en occurrence la république du Congo]. D'ailleurs cette personne a été libérée grâce à l'intervention d'une haute autorité congolaise.
- La création d'une association drôlement appelée " Association de soutien aux prétendues disparues du Beach " qui a déclaré, au cours d'une conférence de presse organisée le 3 juillet 2004, à Brazzaville, devoir détenir par devers elle, trois per-

sonnes prétendues disparues.

- L'invitation, pour un séjour de trois jours [du 2 au 4 juillet], du gouvernement congolais faite à un sujet français, M. Patrick GAUBERT, se réclamant de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), qui a tenu, à la sortie de l'audience à lui accordée par votre homologues congolais, des propos exécrables, indignes d'une organisation occidentale, internationale supposée défendre la dignité humaine. Pour ce curieux personnage, il faut que les ONG et les parents des victimes et leur avocats lui fournissent des preuves de cette affaire pour l'organisation d'un procès au Congo au mois de septembre et ce mois correspond aussi curieusement à la mutation du juge d'instruction de Meaux.
- Plus théâtrale encore, l'inculpation ce 7 juillet, par le doyen des juges d'instruction du TGI de Brazzaville, à leur demande, des généraux Norbert DABIRA, Blaise ADOUA, les colonels Marcel NTSOUROU (alors directeur des renseignements militaires) et Guy Pierre GARCIA (à l'époque directeur des opérations de la zone militaire de Brazzaville, actuellement Chef des opérations à l'Etat major des FAC). Après avoir été entendus, ces officiers qui ont demandé effectivement leur inculpation tout en clamant leur innocence, ont tranquillement regagné leurs domiciles respectifs.

Bien avant sous la pression du Comité des parents, il a été, pompeusement, mis en place une Commission parlementaire d'enquête en septembre 2001. Cette commission du Conseil national de transition dirigé à l'époque par M. Justin KOUMBA, actuellement président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) devait, pendant six (6) mois, mener des investigations non seulement sur cette affaire, comme cela a été sollicité par les parents, mais aussi sur d'autres exactions depuis 1992. A ce jour, aucun rapport de cette commission n'a été rendu public alors que toutes les autorités congolaises, y compris le chef de l'Etat, ne juraient plus que sur les conclusions de cette commission sous la responsabilité de M. Richard MBONGO, actuel président du Conseil départemental du Kouilou.

Excellence Monsieur le Président,

Quelle confiance peut-on accorder aux autorités nationales qui, délibérément et sauvagement, ont distribué la mort à des enfants innocents, citoyens dont elles avaient la responsabilité de garantir et de protéger les droits fondamentaux inhérents à toute personne humaine ; des autorités qui s'obstinent à ne pas reconnaître la responsabilité d'un tel acte, peuvent-elles être juges et parties ?

Cette année 2004, marque la cinquième année du deuil douloureux que le pouvoir du président Denis SASSOU NGUESSO nous a imposé avec l'arrestation et l'assassinat de nos enfants martyrs.

Notre peine est immense quant à savoir que nous n'avons pu, conformément à la tradition, offrir à ceux qui constituaient nos espoirs, une sépulture à titre symbolique.

Ainsi, nous parents des disparus du Beach récusons vivement le tribunal de Brazzaville, soutenons totalement la procédure du tribunal de Meaux qui nous paraît la plus crédible à l'émergence de la vérité. Elle seule est capable de briser la loi de l'Omerta qui frappe le tragique retour de paisibles Congolais dans leur pays.

Nous en appelons à votre Excellence Monsieur le Président de la République Française, de nous aider en vertu des pouvoirs qui sont les vôtres pour que les responsables de ce crime contre l'humanité répondent devant la justice de la France, dépositaire des valeurs universelles des droits de l'Homme, de leurs actes barbares pour que la France cesse d'être un complice des crimes de tout acabit et que le sang versé des nos enfants servent de point de départ au bannissement d'un rituel politique macabre caractérisé par la volonté manifeste de détruire gratuitement des vies humaines.

A ce devoir de moralisation de la vie publique congolaise, nous attendons, de la France très regardante et respectueuse du principe de la séparation des pouvoirs, un signal fort, une coopération, voire une assistance, plutôt une leçon de bonne conduite en la matière.

Nous sommes d'avance convaincus que nous n'aurons pas à apprendre un jour à nos dépens que pour la France, notre pays frère et ami, le baril du pétrole de Nkossa vaut cent fois plus que la vie d'un Congolais, surtout que le contentieux pétrole entre votre pays et les Congolais est loin d'être évacué.

Excellence Monsieur le Président,

Nous vous prions, très sincèrement sur cette affaire, de toujours avoir à l'esprit, lors de vos diverses réflexions, les regards hébétés des malheureuses victimes qui n'ont pas pu comprendre ce qui leur arrivait, ni pourquoi. Elles ont emporté avec elles leurs derniers sentiments.

Puisse pour leur mémoire, faire que justice leur soit rendue.

Veuillez recevoir, Excellence Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

**Pour le Comité des parents
des personnes arrêtées
au Beach et portées disparues,**

Gaston MBANZOULOU

LE GÉNOCIDAIRE !

« UN CHEF QUI COMMENCE À TUER DEVIENT TRÈS VITE UN GARDIEN DE CIMETIÈRE » Amadou Hampaté Ba